

**DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE**



**COMMUNE DE
DE
VIEUX-FORT**

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2025 - 12

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du
Maire et la délibération du
Conseil, tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 05/06/2025

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE
Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 971-219711330-20250605-202512CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du jeudi 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE, le Maire.

Présents : MM. (1) - Héric ANDRE, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Marlène DELANNAY, Claudine MONTHOUEL, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Carole CASTELNEAU, Celia DELANNAY, Emile Rolland PLANTIER, Jennifer MARCIN, Linda DAVID ;

Excusés : MM (1) – Anselme RENIA (procuration donnée à Mme Claudine MONTHOUEL), Charles BOURGEOIS (procuration donnée à Rosie MALESPINE), Olivier Amédée RENIA (procuration donnée à Mme Kessy RENIA-BOURGEOIS) ;

Absents : MM (1) - Ruddy CARRIERE, Dylan BOURGEOIS, Gladys BOURGEOIS ;

OBJET : Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité pour la nouvelle école Auguste FELER de VIEUX-FORT

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-23-1 et L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés au fonctionnement de la nouvelle école Auguste FELER,

Contexte :

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée la nécessité de création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 30/35èmes, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face aux besoins liés au fonctionnement de l'école Auguste FELER.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des** membres présents, à la majorité des membres présents, par 13 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1^o du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Article 2 : Ainsi pourront être recruté un emploi non permanent pour faire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Nombre de poste	Catégorie	Grade	Nombre d'heure de travail hebdomadaire
1	C	Adjoint administratif territorial	30H00

Article 3 : La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Région et communiquée partout où besoin sera. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour : (13)

Abstention : (3)

Contre : (0)

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM *Emile Rolland PLANTIER*, Madame Linda SAMUEL ép. DAVID, Madame Jennifer BOGAT ép. MARCIN ;

Pour expédition conforme :

Le Maire,
(Signature et cachet)



Héric ANDRE. /